

Communiqué de presse

Berne, le 9 décembre 2016

L'usam appelle la Poste à limiter son offre d'articles non postaux

Par l'ampleur excessive de son assortiment de produits tiers, la Poste, en tant qu'entreprise proche de la Confédération et bénéficiant d'un monopole partiel, continue de créer une distorsion de concurrence au détriment des fournisseurs privés. L'usam l'invite instamment à restreindre encore son assortiment de produits tiers et à se concentrer sur les prestations postales proprement dites.

Le mandat donné par le Parlement au Conseil fédéral est clair: ce dernier doit examiner de quelle façon il pourra, avec efficacité et sans complications bureaucratiques, charger la Poste de restreindre raisonnablement son offre de produits tiers. Le Conseil fédéral n'a toutefois pas l'intention de procéder à des changements majeurs à cet égard, ainsi que le montre son rapport – publié aujourd'hui – sur les objectifs de la Poste pour la période de 2017 à 2020.

La Poste maintiendra son offre dans le domaine des assurances ainsi que son assortiment de produits et prestations relevant du secteur des télécommunications. Les articles commerciaux "classiques" – tels que livres, articles de papeterie et bons-cadeaux – continueront également de faire partie de son assortiment.

L'usam déplore cette situation et invite instamment la Poste à concentrer ses activités sur la finalité propre de l'entreprise et à renoncer à son assortiment d'articles et de prestations sans rapports avec les services postaux.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, mobile 079 285 47 09

Dieter Kläy, responsable du dossier, mobile 079 207 63 22

Numéro 1: plus grande organisation faïtière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME.